



Le guide pratique du tri des déchets

**La communauté universitaire
Lille Droit et Santé s'engage :
JETER MOINS et TRIER MIEUX**

Le papier

J'essaie de **limiter ma consommation** de papier au maximum : impression en recto/verso, plusieurs pages par feuille, je vérifie les réglages par défaut de mon matériel d'impression (qualité d'impression, nuances de gris par défaut), je réutilise les versos des feuilles imprimées en brouillon...

Les bureaux des personnels sont équipés de corbeilles dédiées au tri du papier (anciennes corbeilles Elise ou nouvelles corbeilles de la société CDI Recyclage).

Je jette dans ces corbeilles mon papier **propre** et **non froissé**.

* Réduire, Réutiliser, Recycler



Le papier



Je peux jeter dans ces corbeilles :

Enveloppes, plaquettes reliées même avec une couverture en plastique, livres, journaux, magazines, carton (en petite quantité), classeurs entiers remplis...

Si je jette des papiers confidentiels, je pense à les détruire au préalable, il est possible de jeter des « chiquettes de papier » dans les corbeilles.



Le papier

Les containers dédiés au tri du papier sont les suivants :



La Métropole Européenne de Lille et CDI Recyclage ont proposé à l'Université de Lille ce partenariat pour améliorer le tri et le recyclage du papier, **participons tous à cet effort collectif !**

Les autres déchets recyclables

Certains bâtiments sont équipés de poubelles pour les déchets recyclables.

Le tri des déchets recyclables sera progressivement étendu à l'ensemble des composantes.

Je jette dans les poubelles de tri : les bouteilles en plastique (boissons et produits d'entretien courants), les canettes en aluminium, les bouteilles en verre et le papier et carton s'il n'y a pas de corbeille dédiée à proximité.

Attention : les gobelets en plastique ne se jettent pas dans les corbeilles de déchets recyclables !

Certaines composantes possèdent néanmoins des collecteurs de gobelets usagés, si c'est le cas, je les utilise.



Les autres déchets recyclables

Les containers dédiés aux déchets recyclables sont les suivants:



Attention à ne pas confondre les différents containers.

Le papier sera mis en priorité dans les containers gris avec l'autocollant « papiers propres », si ceux-ci sont remplis, le papier pourra être mis dans les containers « déchets recyclables ».

Les autres déchets courants : je préserve les ressources

- Je limite ma quantité de déchets quotidienne : j'adopte des gobelets ou bouteilles réutilisables pour limiter la quantité de gobelets jetables non recyclés.
- ⇒ Sur la métropole lilloise, les gobelets jetables ne sont pas encore recyclés, il faut les jeter dans les poubelles « ordures ménagères » ou dans les collecteurs de gobelets spécifiques s'il y en a.



- Si je dois acheter du mobilier ou des fournitures, je les choisis avec des critères de durabilité, je questionne mes collègues pour savoir si ils n'ont pas de stocks importants avant de commander.



Les piles

Les piles sont des déchets toxiques et elles ne peuvent pas être jetées avec les ordures ménagères.

L'Université de Lille Droit et Santé bénéficie d'un partenariat avec l'entreprise Screlec, l'éco-organisme créé pour encourager le recyclage des piles.

Je jette mes piles dans les contenants dédiés.



Les cartouches d'encre et toners

L'Université de Lille Droit et Santé s'est engagée dans la rationalisation de son parc d'impression.

Les copieurs multifonctions présentent des avantages au niveau environnemental mais aussi de leurs fonctionnalités.

J'utilise donc dès que possible ces copieurs plutôt que des imprimantes énergivores.

Si toutefois j'ai des cartouches ou des toners à jeter, j'utilise les carton dédiés (proposés via la société Conibi au titre du partenariat avec l'UGAP).

J'enlève les cartons et emballages plastiques au préalable.



Le mobilier

Avant de jeter du mobilier, j'essaye de me renseigner pour savoir s'il pourrait servir à d'autres composantes ou à des associations.

En dernier recours, je contacte la société **Valdelia**, éco-organisme pour le recyclage du mobilier professionnel.

Si le mobilier est en parfait état, je le précise et le partenaire Envie2e Nord (économie sociale et solidaire) le récupérera pour le réutiliser.

S'il est abimé, Valdelia met à disposition **gratuitement** une benne de collecte pour plus de 20 m³.



Le matériel informatique

Je privilégie le réemploi en interne ou le don à chaque fois que cela est possible.

Si je dois jeter du matériel, je privilégie les filières de l'économie sociale et solidaire qui garantissent un recyclage **local** et conforme à la réglementation



Les luminaires et les équipements électriques (hors matériel informatique)

Une convention est en cours de signature avec la société Récyllum, éco-organisme pour les équipements électriques professionnels.

Les composantes seront très prochainement équipées de containers spécifiques pour les luminaires et les équipements électriques professionnels.



Contact

Mission Développement Durable

Fanny Van Heems

fanny.vanheems@univ-lille2.fr

03 20 96 52 17

⇒ Pour toute question, mais aussi pour **partager** vos bonnes pratiques de tri (afin d'avoir des illustrations concrètes)

MERCI POUR VOTRE IMPLICATION

Contacts entreprises partenaires

CDI RECYCLAGE (Collecte du PAPIER) :

M. Pierre-Laurent Deffaux

03.20.21.85.02

Port : 06.30.83.30.43

Pierre-Laurent.Defaux@cdirecyclage.com



CONIBI (Cartouches d'encre) :

01.48.63.94.94

conibi@conibi.fr



Le formulaire est en ligne sur l'intranet à cette adresse :

<https://intranet.univ-lille2.fr/marches-publics/liste-marches-aoo/ugap-copieurs/>

Contacts entreprises partenaires

VALDELIA (mobilier)

Ludivine POHER

01.46.05.97.60

07.85.97.52.70

ludivine.poher@valdelia.org



DEFAB Nord (matériel informatique)

03.20.94.38.04

<http://www.defabnord.fr/index.php?page=3>



Envie2e Nord (matériel informatique)

03.20.30.76.16

<http://www.envie2enord.com/>



Pour plus d'informations :

Sites institutionnels :

<http://www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/dechets>

<http://www.reduisonsnosdechets.fr/>